

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 15 septembre 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 30 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Olivier HUBERT donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Catherine CANDELIER

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

10 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20230928-2023-064-DE
Date de télétransmission : 10/10/2023
Date de réception préfecture : 10/10/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 28 septembre 2023

**DÉLIBÉRATION : Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion du parking Troyon
avec la SPL Seine Ouest Aménagement**

N°2023/064

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la convention en date du 29 décembre 2017, confiant la gestion du parking Troyon à la Société
Publique Locale SEINE OUEST AMENAGEMENT (SPL SOA),

Vu le courrier de la SPL SOA du 27 juillet 2023, demandant une révision à la baisse de la redevance,

Vu le projet d'avenant n°1,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des
Loisirs et de L'Administration du 20 septembre 2023,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé, actant une baisse de 6 323, 79 € de la redevance versée par la
SPL Seine Ouest Aménagement à la Ville de Sèvres.

ARTICLE 2.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 ainsi que tous les documents afférents.

ARTICLE 3.

La recette sera imputée au budget communal selon la nomenclature budgétaire en vigueur.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire

Grégoire de LA RONCIÈRE.



Le Secrétaire de séance,

M. Thierno-B NDIAYE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

10 OCT. 2023